

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D39

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Demande crédits  
d'investissement Région: Le 05 avril à 17h30  
Création d'aires de  
fitness

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Laurence BOULARAN, Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Monsieur José CACHIN

**Était absent excusé :**

Monsieur Karl OLIVE

**A donné pouvoir :**

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT que l'île de loisirs accueille plus de 600 000 personnes par an et qu'une partie de ces utilisateurs sont des sportifs ;

CONSIDERANT que la pratique sportive a évolué depuis les années 70, date de création de la Base de Loisirs

CONSIDERANT que l'île de loisirs a tenté de s'adapter avec la création d'un parcours accrobranche mais force de constater qu'un retard a été accumulé limitant la capacité de l'île de loisirs à attirer de nouveaux utilisateurs ;

CONSIDERANT que l'île de loisirs souhaite dynamiser ses espaces extérieurs pour créer de nouveaux lieux de vie, vecteurs de lien social, et souhaite promouvoir une activité physique et sportive en plein air ;

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 7  
Pouvoir : 1  
Suffrages exprimés : 8

CONSIDERANT que l'île de loisirs a pour ambition de rendre le sport gratuit et accessible à tous en mettant à disposition de véritables terrains de sport en accès libre ;

CONSIDERANT que la réalisation de deux plateaux sont envisagés, le premier : sportif multigénérationnel, ce qui permettra de répondre à l'objectif de sport santé et le deuxième : d'une aire de street workout ;

CONSIDERANT que les équipements prévus respecteront l'environnement et seront intégrés dans le cadre paysager et limitant l'empreinte carbone des projets ;

CONSIDERANT que le montant de cette opération d'investissement est réparti comme suit :

Aire de Street Workout :	13 052,40 € TTC
Aire de fitness multigénérationnelle :	21 268,80 € TTC
Aménagement sol plots bétons :	8 380,80 € TTC
Aléas :	7 298,00 € TTC
<b>Total :</b>	<b>50 000,00 € TTC</b>

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 50 000 €

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 05 avril 2023  
Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN

